

Communiqué de presse

Sète, le 5 décembre 2025

- Filière conchylicole de Méditerranée -

Acte II du contrat de filière : la ministre de la Mer Catherine Chabaud annonce la création de l'organisation des producteurs « Conchyliculteurs de Méditerranée » renforçant la dynamique du contrat de filière porté par l'Etat, la Région et le Comité régional de conchyliculture de Méditerranée

Jeudi 27 novembre, la ministre de la Mer et de la Pêche Catherine Chabaud est venue dans l'Hérault à la rencontre des professionnels de la pêche et de la conchyliculture. Elle a annoncé la reconnaissance de la coopérative « Conchyliculteurs de Méditerranée » en qualité d'organisation de producteurs et la possibilité de solliciter des aides européennes.

Cette action structurante concrétise la dynamique du contrat de filière portée depuis 2021 par le préfet de la région Occitania, Pierre-André Durand, la présidente de la Région Occitania / Pyrénées-Méditerranée, Carole Delga, et le président du Comité régional de conchyliculture de Méditerranée (CRCM) Patrice Lafont.

Un contrat de filière unique en France : actes I et II

Le 1^{er} contrat de filière conchylicole de France a été lancé en 2021 en Occitania, région réunissant **95% de la production méditerranéenne française**, pour accompagner les professionnels de la filière face aux défis économiques, démographiques, environnementaux et sanitaires auxquels ils doivent faire face. Au total, **110 actions ont été engagées entre 2021 et 2024, pour un montant de plus de 5 M€**, investi par l'Europe, l'Etat et la Région ainsi que les autres collectivités ou partenaires.

L'**acte II du contrat de filière** a été signé en 2024 par le préfet de la région Occitania Pierre-André Durand, la présidente de la Région Occitania Carole Delga, et le président du CRCM Patrice Lafont. Couvrant la période de 2024 à 2029, il s'articule autour de trois orientations :

- Favoriser l'adaptabilité et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et aux pressions sanitaires ;
- Accompagner les entreprises au quotidien et sécuriser les espaces de production ;
- Valoriser et promouvoir les métiers et les produits de la conchyliculture.

Plus de 10 M€ ont déjà été investis depuis 2024, dont 3,4 M € du FEAMPA, 1,3 M€ de l'Etat et 883 000€ de la Région Occitania.

La coopérative des conchyliculteurs de Méditerranée devient organisation de producteurs

Née dans le cadre du 1^{er} contrat de filière, la coopérative des conchyliculteurs de Méditerranée réunie 130 conchyliculteurs adhérents. Grâce à l'**obtention de l'agrément « organisation de producteurs »** elle pourra renforcer les coopérations entre les professionnels du secteur et bénéficier de nouvelles opportunités de financement afin de jouer un **rôle moteur dans le cadre de l'acte II du contrat de filière**, notamment sur le volet économique où les défis sont

nombreux (fermetures d'entreprises, perte de productivité, vieillissement des exploitants, etc.). Le programme opérationnel entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026, et s'articulera autour de **trois priorités** :

- Sécuriser la production et garantir la stabilité de l'offre (développer les moules en mer, relancer la filière des huîtres plates, etc.) ;
- Créer de la valeur ajoutée et renforcer l'image des produits de Méditerranée (traçabilité, valorisation de nouveaux produits transformés) ;
- Construire une filière durable et résiliente.

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie : « *L'agrément d'organisation de producteurs, obtenu par la coopérative des conchyliculteurs de Méditerranée, vient récompenser la forte mobilisation de la profession pour se structurer et concrétiser ses engagements dans le cadre du 1^{er} contrat de filière conchylicole. En mutualisant leurs moyens, les professionnels démontrent leur détermination à agir collectivement pour renforcer la compétitivité de la filière et valoriser l'attractivité des produits. Ces nouvelles opportunités de financement doivent apporter un nouveau souffle à l'acte II du contrat de filière, auquel la coopérative est partenaire, notamment sur le volet économique. Au-delà, l'Etat reste pleinement engagé pour soutenir la dynamique portée par le comité régional de la conchyliculture sur le contrat de filière, avec déjà plus 1,3 M € mobilisé sur la seconde phase du contrat, notamment sur la résilience et l'adaptation face aux effets du changement climatique.* » -

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : « *Grâce à ce contrat de filière unique en France, nous apportons des réponses concrètes aux enjeux de la filière conchylicole, en pleine cohérence avec l'ambition Occitanie Résilience portée par la Région pour tirer les enseignements des crises récentes et anticiper les défis à venir. Le changement climatique s'accélère, la conchyliculture est en première ligne : températures de l'eau élevée, anoxie... Ensemble, nous accompagnons et redonnons espoir et perspectives à une profession en pleine mutation qui subit, comme les agriculteurs et les pêcheurs, de nombreuses contraintes, notamment climatiques et sanitaires. La création de l'organisation de producteurs des conchyliculteurs de Méditerranée en est la parfaite illustration. Avec le comité régional de la conchyliculture et cette nouvelle OP, la filière est aujourd'hui structurée pour faire face, autour d'un objectif partagé, celui de construire une conchyliculture pérenne, durable et résiliente en Méditerranée.* »

Patrice Lafont, président du comité régional de conchyliculture de Méditerranée : « *La démarche du contrat de filière conchylicole a été initiée fin 2018 afin de répondre au besoin de structuration de la filière et aux grands enjeux auxquels nos entreprises devaient – et doivent encore – faire face. La phase I a démontré que le partenariat porte toujours ses fruits : nous avons ainsi pu mener un nombre conséquent d'actions, toutes aussi utiles les unes que les autres, pour sécuriser et pérenniser notre filière, si fortement identitaire du littoral méditerranéen. Poursuivre et nous engager dans une phase II plus ambitieuse nous est alors apparu comme une évidence. Un pas de temps plus long, un nombre resserré d'actions pour un suivi plus précis, ainsi que l'arrivée de nouveaux partenaires, nous permettront d'aller encore plus loin et d'accompagner la mutation de la filière conchylicole.*

Si le CRCM est évidemment un acteur majeur des différentes actions du contrat de filière, notre organisation professionnelle n'a pas la compétence « développement économique ». Le collectif s'est donc imposé naturellement, et nous avons mis toute notre énergie à créer la première coopérative maritime conchylicole « fonctions supports » à l'échelle de la façade méditerranéenne afin de mettre en œuvre les projets issus du contrat de filière.

La reconnaissance en tant qu'organisation de producteurs vient ainsi, avant tout, légitimer l'engagement des conchyliculteurs qui croient en la mutualisation pour réaliser des économies d'échelle, porter des projets ambitieux et renforcer leur résilience. Mais cette reconnaissance va également conforter, de manière plus globale, l'ensemble des actions du contrat de filière en s'appuyant sur un porteur unique. »

Laurent Arcella, président de la coopérative des conchyliculteurs de Méditerranée : « *Faire de la Méditerranée une référence nationale et européenne en matière de conchyliculture durable, innovante et résiliente, au service de ses producteurs, des territoires littoraux et des consommateurs, en misant sur le travail collectif comme levier essentiel pour garantir la cohérence, l'efficacité et la pérennité de nos actions.* »

Les chiffres clés de la conchyliculture en Méditerranée

- **12** circonscriptions conchylicoles : Leucate, Vendres, Thau, Marseillan, Mèze, Loupian, Bouzigues, Sète, Frontignan, Port Saint-Louis-du-Rhône, La Seyne-sur-Mer et Aléria ;
- **3** régions et **5** départements ;
- **3** zones de production en lagune : Thau, Salses-Leucate, Diana ;
- **6** zones en mer ouverte : Sète-Frontignan, Sète-Marseillan, Gruissan, Fleury-d'Aude, Anse de Carteau, Baie de Tamaris ;
- De **7 à 11 000 tonnes** d'huîtres produites par an ;
- De **5 à 7 500 tonnes** de moules produites par an ;
- **400** entreprises ; dont 130 adhérentes à la coopérative Conchyliculteurs de Méditerranée
- Plus de **1 100** emplois directs ;
- **45 M€** de chiffre d'affaires par an.

Vous trouverez en pièce jointe une photo de la rencontre

■ Contacts presse :

Préfecture :

Delphine Amilhau : 06 70 85 30 75
communication@occitanie.gouv.fr

Région Occitanie :

Claire Dizet : claire.dizet@laregion.fr - 05 61 33 53 39 – 06 45 53 74 09–
service.presse@laregion.fr

Comité régional de la conchyliculture de Méditerranée :

Fabrice Grillon : f.grillon@crcomed.fr - 06 70 52 99 73

Coopérative conchyliculteurs de Méditerranée

Fabrice Grillon : fgrillon.coop@gmail.com - 06 70 52 99 73